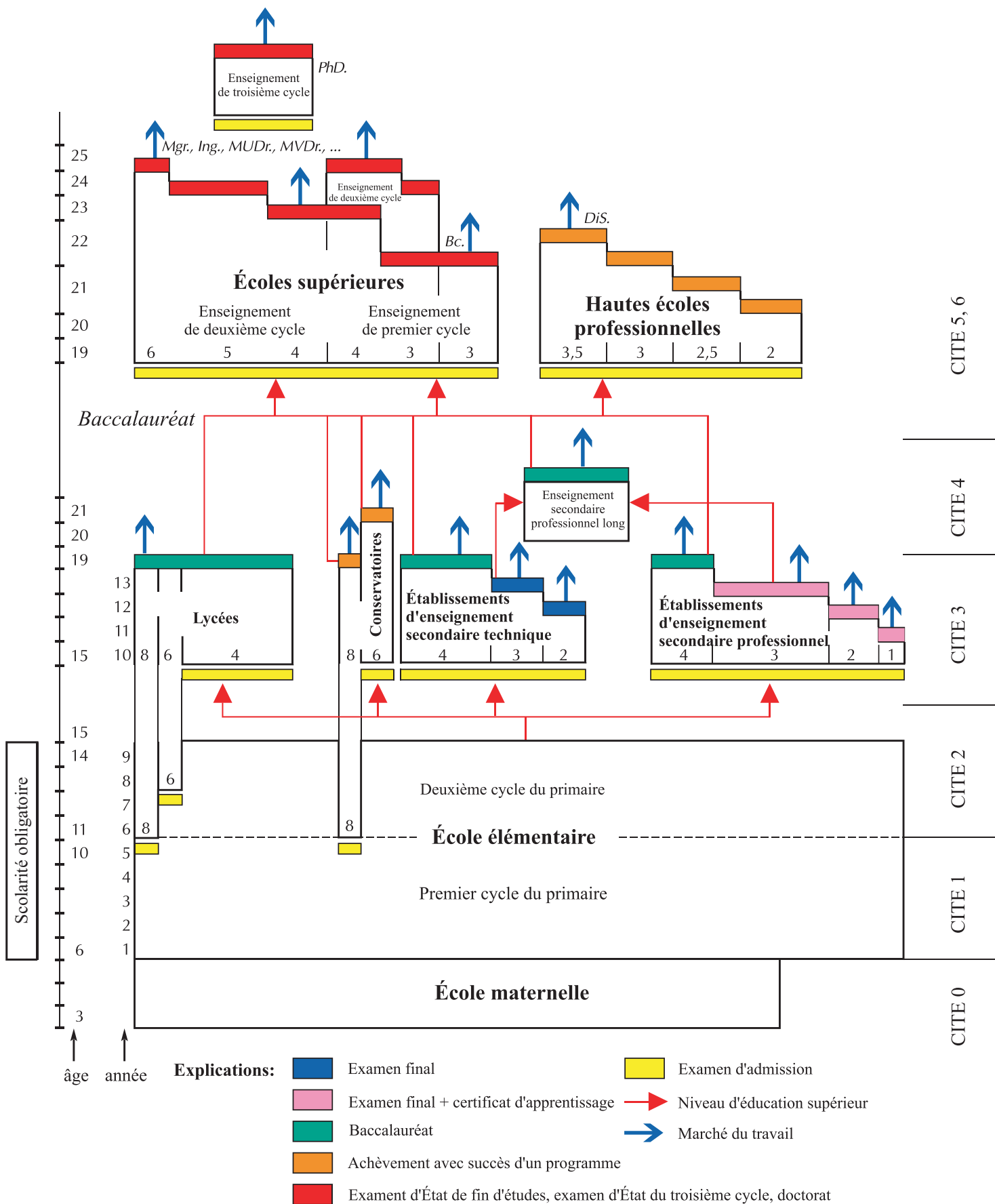


# Systeme éducatif en République tchèque



# Études supérieures en République tchèque

L'enseignement supérieur tchèque a une tradition de plus de six cent ans datant de 1348 où le roi de Bohême et l'Empereur Charles IV fonda l'Université Charles, la plus vieille institution académique en Europe centrale. Une autre université vit le jour en 1573 à Olomouc. Les bases de l'École des Hautes Études techniques tchèques furent posées en 1707 et l'Académie des Arts plastiques fut fondée en 1799.

L'enseignement supérieur a subi de nombreux changements au cours des siècles passés. Le nombre d'établissements publics et d'État se stabilisa (en 2004 on comptait 24 établissements d'enseignement supérieur publics et privé et 2 établissements d'État - écoles militaires et de la police), néanmoins, leur capacité ne cesse d'augmenter. Durant les dernières douze années, le nombre d'étudiants a presque doublé pour atteindre 260 mille étudiants en 2003-2004. L'année 1999 a donné le feu vert aux établissements privés qui voient depuis leur nombre progressivement augmenter (en 2004 - il y avait 37 établissements supérieurs privés). Leur capacité reste toutefois relativement faible. Environ 9 mille étudiants y sont inscrits.

Conformément à la Déclaration de la Sorbonne et celle de Boulogne, les établissements d'enseignement supérieur tchèques harmonisent leurs programmes d'études en passant là où cela s'avère rationnel vers un système organisé en deux cycles, i.e. les cycles longs de 4 à 6 ans sont transformés en un système de premier cycle de 3 ou 4 ans, suivi d'un second cycle de un à deux ans.

Les établissements de type universitaire traditionnel offrent tous les types de programmes d'études. Les écoles privées n'offrent en majorité que les études de premier cycle. Les études dans les écoles supérieures sont divisées en semestres, en années ou en blocs. L'année académique dure douze mois calendaires; la rentrée scolaire est fixée par le recteur. Les étudiants se voient offrir la possibilité de faire leurs études à temps plein, à temps partiel ou à distance ou ils peuvent combiner les deux types.

## TROIS TYPES DE PROGRAMMES D'ÉTUDES

**Le premier cycle d'enseignement tertiaire** (CITE 5B) prépare à l'activité professionnelle ou à l'accès à l'enseignement du deuxième cycle. Le programme achevé avec succès est sanctionné par le titre « licencié » (Bc., BcA) et considéré comme les études supérieures achevées.

**Le deuxième cycle d'enseignement tertiaire** renouant avec le premier cycle (CITE 5A) et avec le deuxième cycle long (4-6 ans, CITE 5A) est orienté vers l'acquisition de connaissances théoriques, leur application et le développement de compétences pour les activités

créatrices; dans le domaine artistique, le programme développe la préparation à l'activité créatrice et le talent. Les titres académiques reflètent le caractère de programmes d'études (Ing. - ingénieur, MUDr. - docteur en médecine, MVDr. - docteur en médecine vétérinaire, Mgr., MgA. - master) certains parmi eux nécessitent en dehors du master un diplôme du troisième cycle (JUDr. - docteur en droit, PhDr. - docteur ès lettres, RNDr. - docteur ès sciences naturelles, ThDr. - docteur en théologie).

**Le programme de doctorat** (CITE 6, d'une durée de 3 ans, d'habitude) est destiné aux étudiants qui ont achevé le programme du deuxième cycle et accèdent aux programmes de recherche approfondis et à la finalité professionnelle plus précise ou aux activités créatrices dans le domaine artistique. Le programme est sanctionné par le titre académique « docteur » (Ph.D., Th.D.).

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les programmes du premier cycle et du deuxième cycle sont ouverts aux candidats qui, ayant achevé leur enseignement secondaire et réussi l'examen de baccalauréat ont satisfait aux conditions d'admission. Pour accéder aux programmes d'enseignement du deuxième cycle, il faut avoir achevé correctement le programme du premier cycle. Les établissements d'enseignement supérieur et les facultés sont libres de fixer d'autres conditions d'admission.

## LES ÉTUDES DES RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Les établissements d'enseignement supérieur publics et d'État respectent le principe d'égalité et de gratuité des études de ressortissants de tous les États membres de l'Union européenne. Les études en langue tchèque sont gratuites, pour les autres cas, une scolarité est perçue.

L'offre des programmes d'enseignement supérieur en langues anglaise et allemande s'élargit progressivement.

Les études en République tchèque sont plus faciles si elles se réalisent dans le cadre du programme communautaire Socrates ERASMUS.

## LA RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES ET DE CRÉDITS

Les diplômes sanctionnant l'achèvement des études supérieures dans les établissements tchèques sont reconnus à l'étranger dans le cadre d'accords internationaux. En l'absence de convention, les diplômes sont reconnus conformément aux réglementations nationales sur la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger.

## LES SOURCES D'INFORMATION:

Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports <http://www.msmt.cz>, en tchèque et en anglais

Reconnaissance de diplômes, les renseignements sur les études supérieures en République tchèque <http://www.naric.cz>, en tchèque et en anglais

Renseignements pour les étudiants étrangers sur les pages web de l'Université Charles à Prague <http://www.cuni.cz/UK-1016.html>, en tchèque et en anglais

Ploteus - portail sur les possibilités d'études en Europe <http://europa.eu.int/ploteus>, en 22 langues dont le français

Socrates-Erasmus [http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/socrates\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/socrates_fr.html), en français